



Renseignement sur le titre de séjour visiteur

Par **Foromo**, le **01/09/2019** à **12:55**

Bonjour je suis en France depuis 2ans et demi et j'étais dans une congrégation religieuse. mais je n'ai plus continuer. Je loge actuellement chez ma cousine à ANGERVILLE. J'ai une carte de séjour visteur est ce que avec cette carte de séjour visiteur je peux faire une formation ou suivre des études?

Par **youris**, le **01/09/2019** à **16:48**

bonjour,

comme son nom l'indique, une carte de séjour visiteur a une durée de validité limitée en respectant les conditions ci-dessous:

[quote]

Vous devez :

[/quote]

[quote]vous engager à ne pas travailler en France,[/quote]

[quote]et disposer de ressources suffisantes pour vivre pendant toute la durée de votre séjour.[/quote]

si vous ne respectez plus ces conditions, vous ne pourrez pas renouveler ce titre de séjour.

salutations

Par **Foromo**, le **01/09/2019** à **17:05**

Quelles sont les conditions à respecter?

Je viens de renouveler ma carte de séjour et je voudrais faire des études est ce possible?